

**COMMUNE DE CHAPAREILLAN**  
Département de l'Isère – Arrondissement de Grenoble

2024-002

## DECISION DU MAIRE

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 4,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 4,

**CONSIDERANT** la nécessité d'une remise en concurrence périodique des prestataires dans le cadre du marché de télécommunications de la mairie,

**CONSIDERANT** l'appel public à concurrence (procédure adaptée) publié sur la plateforme électronique e-marchespublics.com et dans le journal d'annonces légales l'Essor avec une date limite de réception au 30 avril 2024,

**CONSIDERANT** que SFR est l'entreprise mieux-disante pour les 2 lots du marché de télécommunications,

Madame le Maire, après avoir pris connaissance de la proposition de cette société,

### DECIDE :

**Article 1 :** de signer avec l'entreprise SFR, Support Marchés Publics - Bâtiment Ouest B3262 16, rue du Général Alain de Boissieu - 75015 PARIS un accord-cadre de services de télécommunications en 2 lots.

**Article 2 :** Le marché est un accord-cadre de services d'une durée de deux ans. Il est reconductible tacitement deux fois, pour une durée d'un an, sans que la durée maximale puisse excéder quatre ans.

Le montant maximum sur la durée initiale du marché (2 ans) est défini comme suit :

Lot 1 téléphonie fixe et accès internet : 40 000 € HT

Lot 2 téléphonie mobile : 10 000 € HT

Le montant maximum par période de reconduction (1 an) est défini comme suit :

Lot 1 téléphonie fixe et accès internet : 20 000 € HT

Lot 2 téléphonie mobile : 5 000 € HT

**Article 3 :** Madame le maire de Chapareillan et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Fait à Chapareillan, le quatre juin deux mille vingt-quatre.**

Par délégation du conseil municipal  
**Martine VENTURINI**  
Maire

